

En 1981, Trudeau était prêt à utiliser le «nonobstant»

Michel C. Auger

OTTAWA — L'ex-premier ministre Pierre Trudeau et son ministre de la Justice Jean Chrétien ont tous deux défendu l'inclusion de la clause «nonobstant» dans la Constitution, M. Trudeau allant même jusqu'à envisager de l'invoquer pour faire échec à un jugement des tribunaux invalidant une loi du Parlement.

Au cours du débat final des Communes sur la motion de rapatriement de la Constitution, en novembre 1981, tant M. Trudeau que M. Chrétien étaient intervenus sur la question de la clause «nonobstant», l'article 33 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Ainsi dans un débat sur des amendements proposés à l'époque par l'opposition conservatrice et visant à éviter que la Cour suprême puisse un jour invalider les dispositions du Code criminel sur l'avortement, M. Trudeau affirmait :

« S'il arrivait qu'un juge conclue... que cette Charte affecte en quelque sorte certaines dispositions du Code criminel, nous gardons, en vertu de la clause «nonobstant», le droit de dire : Nonobstant ce jugement, nonobstant la Charte des droits telle qu'interprétée par ce juge, la Chambre législative de telle façon sur la question de l'avortement ».

Ce discours de M. Trudeau est reproduit à la page 13438 du Journal des débats de la Chambre des communes pour le 27 novembre 1981, quelques minutes seulement avant que la Chambre ne rejette l'amendement proposé par les conserva-

teurs et visant à retirer la question de l'avortement de la Charte des droits.

Incidemment, M. Trudeau affirmait dans ce discours ne pas craindre que les tribunaux puissent un jour invalider les dispositions du Code criminel sur l'avortement. « La Charte est neutre sur la question de l'avortement » et un amendement sur cette question serait « inutile », affirmait-il. En janvier 1988, la Cour suprême du Canada, dans la cause du Dr Henry Morgentaler, invalidait les dispositions du Code criminel sur

l'avortement comme contrevenant à la Charte des droits et libertés. Depuis, le Canada n'a plus de législation sur l'avortement, un vide juridique que le gouvernement refuse de combler.

Dans ce même discours, M. Trudeau affirmait que son parti « a dû renoncer à beaucoup. Nous céderons à propos d'un article nonobstant » et il ajoutait qu'il n'était pas prêt à considérer d'autres amendements parce que ceux-ci pourraient menacer l'accord avec les neuf provinces à majorité anglophone.

Quelques jours plus tôt, le 20 novembre 1981, le ministre de la Justice et responsable des questions constitutionnelles, M. Jean Chrétien, avait défendu aux Communes l'inclusion de la clause «nonobstant» dans la Constitution en ces termes :

« En fait, la Charte a été améliorée parce que les situations imprévues pourront maintenant être corrigées sans l'obligation de demander un amendement à la Constitution ».

M. Chrétien ajoutait que « la raison d'être d'une clause «nonobstant»

Voir page 10 : Trudeau

LA FRANCISATION DES IMMIGRANTS



PHOTO JACQUES GRENIER

Jean-Léon démontre ses talents de professeur dans une classe du COFI Saint-Charles, où l'on peut trouver côte à côte un Libanais et un Syrien, un Iranien et un Irakien, une Norvégienne et une Palestinienne.

Les COFIS se réorganisent

Ils ne rejoignent même pas 40 % des «francisables»

Paul Cauchon

À PEINE 40 % des immigrants «francisables» suivent des cours de français dans les COFIS.

Selon le directeur de la formation linguistique au ministère québécois de l'Immigration, qui a lancé ce chiffre, les COFIS se lancent maintenant dans un grand programme de restructuration. D'ici un an, explique Roger Thériault, les COFIS pourraient se trouver de nouveaux immeubles, plus spacieux et plus modernes, afin d'accueillir plus d'immigrants et offrir un programme de cours unifié qui n'existe pas pour le moment.

Mais des professeurs et respon-

sables pédagogiques qui travaillent dans le milieu estiment que le plus beau programme de francisation ne réglerait pas le fond du problème : c'est dans le milieu au travail que le français vivra ou ne vivra pas.

Et dans un corridor d'un COFI de Ville-Émard, une brune Palestinienne et une blonde Norvégienne nous abordent en illustrant de façon abrupte tout le dilemme des COFIS : « Nous on aime bien apprendre le français ici, mais pourquoi on nous parle toujours anglais dans les magasins ? »

En 1988/1989 le Québec reçoit entre 30 et 35,000 nouveaux immigrants, dont au moins 60 % ne parlent pas français. Le principal programme de cours (le PNFE, qui

plein de sept mois) rejoint 3,400 étudiants adultes. Une panoplie de cours à temps partiel permet de rejoindre environ 7 à 8,000 personnes. L'on estime qu'à peine 40 % des immigrants potentiels suivront des cours dans les COFIS.

Que faire ? Plusieurs responsables de groupes ethniques estiment qu'il faut accorder aux immigrants une plus grande allocation de formation, et offrir aux femmes de meilleurs services de garderie.

Serge Forest, directeur-adjoint au COFI Saint-Charles, reconnaît qu'il peut y avoir des correctifs au système, mais ajoute que le Québec, seule province où l'on offre des cours de français, fait déjà beaucoup puisque les cours sont

Voir page 10 : Les COFIS

Québec doit agir seul, dit Parizeau

«Ottawa prépare le chaos dans la formation professionnelle»

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

LES INTENTIONS du gouvernement fédéral à l'égard de l'assurance-chômage et de la formation professionnelle inquiètent vivement le chef du Parti québécois Jacques Parizeau. Surtout en matière de formation, un secteur duquel il faut qu'Ottawa, affirme-t-il, se retire complètement pour laisser le champ libre à Québec.

Dans une conférence de presse donnée hier à Québec, le chef péquiste a en effet indiqué que devant le chaos qu'annonce la nouvelle poli-

tique fédérale, le gouvernement québécois n'a qu'un choix : exiger et exercer un «opting out» pour prendre l'entière responsabilité de la formation professionnelle.

Dans un domaine aussi vital pour l'avenir économique des Québécois, le gouvernement libéral n'a pas d'autre choix, a dit M. Parizeau qui n'a pas semblé convaincre le premier ministre Robert Bourassa. Lui aussi se dit inquiet de la nouvelle politique fédérale, mais pas au même point. Il s'agit d'être vigilant pour que la compétence constitutionnelle du Québec soit respectée, a-t-il dit en après-midi à l'Assemblée nationale.

Voir page 10 : Parizeau



Les pro-Syriens acceptent l'aide française au Liban

BEYROUTH (AFP) — Les bombardements à Beyrouth ont fait hier neuf tués alors que l'aide humanitaire de la France a été finalement acceptée par le camp pro-syrien après que Paris eut indiqué son soutien aux efforts arabes pour un règlement au Liban.

Cependant, les modalités de l'arrivée des bateaux français et notamment le choix de leurs ports d'ancrage reste à déterminer.

Le littoral du pays chrétien, où se trouvent notamment les ports de Beyrouth et Jounieh, sont soumis à des bombardements quotidiens, alors que les trois autres ports légaux du Liban — Tyr, Saïda et Tripoli — sont situés dans des régions sous contrôle de l'armée syrienne ou de ses alliés.

Des duels d'artillerie entre les brigades du général Michel Aoun et la milice des Forces libanaises (FL), qui tiennent le pays chrétien, et l'ar-

mée syrienne et ses alliés, essentiellement musulmans, qui l'encerclent, ont fait neuf morts et 41 blessés hier.

Au moins 168 personnes ont été tuées et 788 blessées, en grande majorité des civils, dans les affrontements au Liban depuis le 14 mars, date de la proclamation par le général Aoun, chef du gouvernement de militaires chrétiens, du début de «la guerre de libération contre l'occupation syrienne».

Le cabinet libanais à majorité musulmane appuyé par la Syrie a accepté hier l'aide française. Le chef de ce gouvernement M. Salim Hoss, a déclaré : « Nous accueillons favorablement l'aide française et nous sommes en train d'examiner les mesures pratiques pour assurer son entrée au Liban et sa distribution et ce, en coopération avec M. Kouchner ».

Le secrétaire d'État français à l'Action humanitaire, M. Bernard

Voir page 10 : Liban

Les profs québécois enseignent moins mais travaillent tout autant

Jean-Pierre Proulx

L'UNIVERSITAIRE québécois passe en moyenne 5,6 heures par semaine dans une salle de cours alors que son collègue ontarien s'y trouve 6,7 heures, soit 19 % de plus, révèle le rapport du groupe de travail sur la tâche du professeur d'université au Québec. Au total, cependant, l'un et l'autre travaillent 45 heures par semaine.

L'ensemble des tâches reliées directement à l'enseignement totalise 22,6 heures au Québec contre 23,3 en Ontario. Le Québécois consacre par ailleurs

Voir page 10 : Université

Une lutte de pouvoir divise les Mohawks de Kahnawake

Martin Pelchat

LES TENSIONS sont vives, à la réserve Mohawk de Kahnawake, entre le Conseil de bande et la Société des guerriers, une organisation traditionaliste particulièrement active depuis la descente de la GRC contre les vendeurs de tabac en juin 1988.

Le Conseil de bande a écrit le 21 mars dernier aux leaders de la Société, leur demandant de mettre fin aux patrouilles territoriales, à défaut de quoi des «mesures plus vigoureu-

ses» seraient adoptées. Les Warriors ont répliqué lundi en affirmant qu'ils n'avaient pas l'intention de donner suite à la demande du Conseil.

« Nous ne voulons surtout pas nous battre entre nous, explique un des chefs du Conseil, Mel Jacobs. Mais c'est à nous de prendre soin de la réserve, et à personne d'autre ».

Le Conseil, dit-il, craint que les patrouilles instituées par les Warriors — ils sont de 70 à 200 selon les estimations — afin de protéger l'accès à la réserve et d'empêcher une nouvelle intervention policière d'am-

pleur ne donnent lieu à des incidents violents.

Mel Jacobs en donne pour exemple un incident survenu lundi matin, au cours duquel un coup de feu aurait été tiré. Un citoyen de Châteauguay qui roulait sur le 132 à la hauteur de la réserve a été intercepté par une de ces patrouilles. Le jeune homme dans la vingtaine, qui a admis aux policiers de Châteauguay avoir roulé trop vite et tenté un dépassement prohibé, a affirmé qu'un des occupants des deux véhicules s'était dirigé vers lui armé d'une baïon-

Voir page 10 : Mohawks



PHOTO PC

Jugée par les Warriors qui l'accusent de vendre de la cocaïne, Evelyn Johnson, ici avec son fils Jeremiah, 10 ans, a été bannie à vie de la réserve de Kahnawake. Hier, elle a pris le risque de revenir à la réserve, mais a été à nouveau expulsée en soirée.

AUJOURD'HUI

L'OTAN rejette une offre du Pacte

L'OTAN rejette l'appel du Pacte de Varsovie à des négociations sur les armes nucléaires tactiques. Page 5

Sidbec-Dosco accroît ses profits

Sidbec-Dosco, pour la troisième année consécutive, a affiché des bénéfices l'an dernier. Page 15

Wallach souffre d'une entorse

Le joueur des Expos pourrait revenir au jeu demain à Pittsburgh. Page 20

MICRO CONTACT
425, BOULEVARD DE MAISONNEUVE, OUEST, MONTRÉAL

Une affaire de succès
288 9450 & 288 9167

• Québec: 418 683 1444 & 659 7490 • Lévis: 418 835 1444
• Trois-Rivières: 819 378 9180 • Chicoutimi: 418 545 7925
• Montréal: 514 288 9167 & 288 9450 • Sept-Îles: 418 962 2255
• Hull: 819 778 2788

À l'échelle de la province
... nous sommes partout pour vous aider

Micro Contact et les relations à la clientèle.

Notre souci de l'excellence se reflète aussi dans une sélection judicieuse de produits de très haute qualité tel l'ordinateur Macintosh™ de Apple® qui allie puissance et facilité d'utilisation. Qu'il s'agisse d'édition, de traitement de texte, de planification ou de comptabilité, l'ordinateur Macintosh™ de Apple® est l'outil que vous recherchez. Demandez à tous ceux qui nous connaissent. Ils vous confirmeront cet esprit de service qui nous anime depuis plus de cinq ans.

Micro Contact et Apple Canada sont fiers de vous offrir des rabais pouvant aller jusqu'à 1000\$, à l'achat de certains équipements de marque Apple. Venez nous voir!

(cette offre se termine le 31 mai 1989)



Concessionnaire autorisé

Apple et le logo Apple sont des marques déposées de Apple Computer, Inc. Macintosh est une marque de commerce de Apple Computer, Inc.

Des accidentés subiront à leur insu le test du dépistage du sida

Pierre Cayouette

LES VICTIMES d'accidents qui se présenteront dans les salles d'urgence de certains hôpitaux du Québec au cours des prochains mois subiront sans leur consentement explicite le test de dépistage du sida.

Voilà du moins ce que prévoit un projet-pilote d'étude annoncé hier par le ministère de la Santé et des Services sociaux. La coordination du projet a été confiée au Département de santé communautaire de l'hôpital du Saint-Sacrement, de Québec.

Six centres hospitaliers participeront à l'étude. Il s'agit de Maison-Neuve-Rosemont, Sacré-Coeur, Charles-Lemoyne (Rive-Sud) et l'Enfant-Jésus (Québec). L'hôpital de Ri-

mouski et celui de Chicoutimi collaboreront aussi.

L'étude durera six mois. Elle a pour but premier de fournir un portrait plus précis de la prévalence du virus de l'immuno-déficience humaine (VIH) au sein de la population québécoise. Si l'expérience s'avère concluante, on étendra l'étude à l'échelle provinciale, voire nationale.

Ce ne sont pas toutes les personnes qui se présentent à l'urgence qui subiront le test. « Ne seront retenus comme sujets de l'étude que les patients dont l'état nécessite l'examen de la formule sanguine », a précisé Mme Louise Barnard, l'épidémiologiste responsable de l'étude.

Il s'agira, par exemple, des blessés qui nécessitent une transfusion sanguine ou encore une anesthésie. C'est le cas des accidentés de la route. Les

hémophiles, les détenus, les narcomanes de même que les victimes de meurtre et auteurs de suicide seront exclus de l'échantillonnage.

Des affiches placées dans les salles d'urgence des hôpitaux participants aviseront les patients de l'étude en cours.

« Aucune opération supplémentaire ou spécifique pour fins de l'étude ne sera faite », a insisté Mme Barnard. De sorte que les auteurs de la recherche travailleront à partir d'écoulements de sang.

Par ailleurs, les auteurs de la recherche affirment que « tous les moyens seront pris pour garantir l'anonymat des sujets de l'étude ».

Bien que les échantillons de sang seront codés avant d'être testés, on ne conservera comme donnée que l'âge, le sexe et les trois premiers ca-

ractères du code postal du sujet, de façon à situer le lieu de résidence.

L'anonymat sera tel que même les porteurs du virus ne seront pas informés.

Par ailleurs, l'étude a reçu l'assentiment du Comité de surveillance éthique du ministère de la Santé et des Services sociaux. « Le projet répond à toutes nos conditions. L'enquête préserve l'anonymat et exige un certain consentement, bien que ce dernier ne soit pas vraiment explicite », a dit M. Thomas Antil, secrétaire du comité.

Le dernier relevé du Centre fédéral du sida, remontant au 10 avril, chiffre à 2,554 le nombre de cas de sida au Canada. Au Québec, on a recensé 735 cas de sida.

À ce jour, le virus a fait 1,439 victimes au pays, dont 355 au Québec.

Après près de 10 ans de discussions 29 résidences cossues entoureront la Maison Molson

Sylvain Blanchard

RÉSIDENCES Berlioz et Holdings Progressifs, deux promoteurs immobiliers montréalais, construiront 29 maisons huppées face au parc du Mont-Royal. Précisément, le terrain est situé à l'est de la rue Côte-des-Neiges et au sud de la rue Cédar, à proximité de l'hôpital général de Montréal.

Il s'agit d'un projet de plus de \$ 10 millions qui a mis huit ans à se concrétiser en raison du refus de la Ville de Montréal de voir disparaître la Maison Molson, située au cœur du développement proposé. Cette résidence victorienne sera épargnée mais, tout autour, on y érigera des maisons cossues dont les prix varieront entre \$ 260,000 et \$ 760,000.

Au départ (1980), Montréal refusait aux promoteurs le droit de démolir la Maison Molson. Rapidement, les promoteurs ont refait leurs projets et soumis un autre plan, qui fut également refusé. Cette fois, parce que la Ville jugeait que les bâtiments qu'on proposait de construire ne respectaient pas le concept architectural de la Maison Molson. Un troisième plan a été présenté, et après des mois de négociations, d'ajustements et de modifications, il reçut l'approbation des autorités qui gèrent le site du patrimoine du Mont-Royal.

Les promoteurs du projet sont très réticents à parler des rapports qu'ils ont eus avec la bureaucratie mon-

réalisée pendant toutes ces années. De toute évidence, ils sont très heureux d'avoir enfin obtenu le feu vert, et évitent systématiquement de répondre à toute question susceptible de compromettre une nouvelle fois la réalisation de ce vieux projet appelé *Les hauteurs du Mont-Royal*.

Les architectes Eva et André Vecsei, de Montréal, seront chargés d'aménager 29 unités de logements totalement différentes les unes des autres. Une cour intérieure de style européen entourera la Maison Molson. Toutes les maisons qui seront construites autour auront un accès individuel direct à cette cour.

Les unités comprendront pour la plupart deux étages. 10 d'entre elles posséderont une terrasse paysagée sur le toit. Les contours fragmentés des édifices permettront une double orientation de vue pour 75 % des logements. La pierre, la brique, les toitures métalliques, ainsi que les tourelles, mansardes et lucarnes caractériseront l'extérieur des maisons.

Un espace de 1,357 pieds carrés (deux chambres à coucher) coûtera \$ 260,000. Pour trois chambres à coucher, ou 3,100 pieds carrés, la facture grimpe à \$ 760,000. La superficie moyenne sera de 1,800 pieds carrés. À ce prix, on comprend pourquoi le Bureau de vente du projet est situé au Ritz Carlton. Mais depuis le temps que le projet est sur les tablettes et que les promoteurs font des pieds et des mains pour qu'il se concrétise, parions que les acheteurs sont déjà aux portes.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Parizeau

Le fait qu'Ottawa veuille qu'une partie des sommes économisées par la réforme de l'assurance-chômage soit consacrée à de la formation professionnelle (\$ 800 millions) est ce qui a fait réagir M. Parizeau. « C'est la goutte qui fait déborder le vase », a-t-il dit.

À l'heure du libre-échange, la formation professionnelle est quelque chose de trop important pour qu'on laisse se continuer le chaos et le fouillis, a-t-il dit en notant à quel point la multiplicité des interventions fédérale et provinciale avait « hypercatégorisé » les politiques de formation.

Avec ces nouveaux millions, s'ils se matérialisent, Ottawa voudra définir de nouveaux objectifs et de nouveaux programmes et ce sera encore plus compliqué, a-t-il noté, en insistant sur le fait qu'au bout du compte ce sont les travailleurs qui en souffrent.

Avec cette dernière intervention d'Ottawa, l'occasion est belle pour tirer un certain nombre de conclusions, croit M. Parizeau. Il va de soi qu'il est temps de donner le leadership à un seul gouvernement en matière de formation, en l'occurrence le Québec qui est celui qui a la compétence constitutionnelle en matière d'éducation et de formation.

Le gouvernement fédéral a pris pied dans ce domaine depuis longtemps grâce à son pouvoir dans le domaine économique et à son « pouvoir de dépenser ». Il n'y a cependant rien qui interdise à Québec de réclamer le retrait du fédéral avec compensation financière, affirme le chef péquiste qui rappelle que dans les années 60, le gouvernement Lesage l'a fait avec succès à maintes reprises.

En ayant entière autorité en matière de formation, le gouvernement québécois pourrait mettre de l'ordre. Il pourrait mettre au point une véritable politique et se donner les moyens financiers de la réaliser, ajoute-t-il. De cette façon, le Québec ne serait pas à la remorque du gouvernement fédéral qui, loin de vouloir investir plus dans la formation professionnelle, pourrait au contraire vouloir investir moins.

Dans la politique annoncée mardi par Ottawa, M. Parizeau voit des signes inquiétants de désengagement. Rien ne garantit que le \$ 800 millions qu'on a dit vouloir ajouter grâce aux économies réalisées sur le dos des chômeurs sera vraiment ajouté, note en effet M. Parizeau. Dans le prochain budget fédéral, on pourrait en profiter pour retrancher un \$ 800 millions aux budgets actuels de formation, dit-il non sans rappeler qu'Ottawa a déjà indiqué au Québec qu'il n'avait pas l'intention de renouveler certains programmes.

Un autre indice important est le fait que le gouvernement fédéral ait lancé cette réforme de l'assurance-chômage sans tenir compte d'aucune façon du rapport de Grand-Pré sur l'adaptation de la main-d'œuvre au libre-échange. L'idée d'imposer une taxe de 1 % aux entreprises qui ne font pas de formation professionnelle semble déjà oubliée, dit M. Parizeau. Si le Québec avait la responsabilité entière de la formation professionnelle, il pourrait appliquer une telle idée qu'on retrouve d'ailleurs dans le programme péquiste, souligne-t-il.

Pour M. Parizeau, la récupération des pouvoirs en matière de formation professionnelle vient illustrer à souhait la nécessité pour le Québec de reprendre le contrôle d'un certain nombre de champs de compétence en attendant l'indépendance. Il ne faudrait pas s'arrêter à la formation professionnelle, dit-il, soulignant que le programme d'assurance-chômage devrait aussi être géré par le Québec qui a déjà la responsabilité de l'aide sociale. Il y a un lien évident entre ces deux programmes, souligne M. Parizeau qui prédit que la réforme de l'assurance-chômage entraînera inévitablement une augmentation du nombre d'assistés-sociaux.

Au gouvernement, on refuse pour l'instant cette affirmation qu'il y aura nécessairement augmentation du nombre d'assistés-sociaux. Le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, André Bourbeau, répond à l'opposition qu'à cet égard le gel du salaire minimum sous le gouvernement péquiste avait eu plus d'effet sur le nombre d'assistés-sociaux que la réforme de l'assurance-chômage de 1979.

Pour le ministre, les \$ 800 millions qu'Ottawa est prêt à consentir pour

la formation des chômeurs sera capitale. Cela les aidera à retrouver un emploi et à le garder, dit-il. C'est un geste dans le bon sens, dit-il, ajoutant : « Je refuse de condamner un geste tant que j'en aurai pas vu les résultats ».

Néanmoins, M. Bourbeau comme le premier ministre Bourassa partagent certaines des craintes de M. Parizeau. Il s'agit de s'assurer que les \$ 800 millions annoncés seront de l'argent neuf, a souligné M. Bourbeau tout en insistant sur l'importance par ailleurs de respecter la compétence des provinces. M. Bourassa insiste lui aussi sur ce point : « On a l'intention de défendre la compétence du Québec sur ce point ».

À cet égard, M. Bourbeau pourra avoir des indications sur les véritables intentions d'Ottawa au début de mai. Une conférence fédérale-provinciale doit avoir lieu à Winnipeg pour amorcer alors les négociations pour le renouvellement des ententes conjointes sur la formation professionnelle.

◆ Trudeau

est de donner la flexibilité requise pour s'assurer que les législatures plutôt que les juges aient le dernier mot sur les questions politiques importantes.

Qualifiant la clause « nonobstant » de « soupape de sûreté pour corriger des situations absurdes », M. Chrétien assurait la Chambre que l'inclusion de la clause « nonobstant » n'avait pas « émasculé » la Charte.

« Le compromis auquel en sont arrivés le premier ministre (fédéral) et les premiers ministres (des neuf provinces signataires de l'accord constitutionnel) maintient le principe d'une Charte constitutionnelle des droits et libertés complète et efficace », soutenait M. Chrétien.

Il ajoutait que les clauses « nonobstant » n'étaient pas un concept nouveau au Canada et qu'elles n'étaient généralement pas utilisées pour des questions très controversées.

M. Chrétien avait également profité de son discours pour citer nombre de constitutionnalistes et de personnes intéressées par les droits de la personne qui affirmaient accueillir favorablement l'inclusion d'une clause « nonobstant ».

En particulier, M. Chrétien citait l'ex-président de l'Association canadienne des libertés civiles, M. Walter Tarnoplosky (aujourd'hui juge à la Cour d'appel de l'Ontario) qui affirmait que « ce n'est vraiment pas une si mauvaise idée et ce pourrait avoir de nombreux avantages ».

Le ministre de la Justice de l'époque concluait ses remarques sur la clause « nonobstant » en affirmant que ceux qui voulaient l'abolition de cet article devaient demeurer vigilants parce que « la vigilance éternelle est le prix de la liberté ».

La question de la clause « nonobstant » continue d'être d'actualité à Ottawa et, hier, le chef libéral John Turner a soutenu que le refus du premier ministre Brian Mulroney de débattre d'une résolution présentée par le Parti libéral et qui interdirait au Parlement fédéral d'utiliser la clause « nonobstant » montre que M. Mulroney est plus intéressé à faire des discours qu'à amender la Constitution.

M. Turner répondait à la décision du gouvernement de ne pas permettre de débat sur cette motion présentée par M. Turner et qui aurait relevé le consentement unanime de la Chambre.

La semaine dernière, le premier ministre Brian Mulroney avait condamné la Loi constitutionnelle de 1982 comme « le gâchis du siècle » parce qu'elle contenait la clause « nonobstant » et avait ajouté que la Constitution « ne vaut pas le prix du papier sur laquelle elle est écrite ».

Si la motion de M. Turner était adoptée, le Parlement s'interdirait à lui-même d'invoquer la clause « nonobstant » jusqu'à l'adoption d'un amendement à la Constitution qui abrogerait cet article 33.

Le chef libéral John Turner avait par la suite condamné le premier ministre pour n'avoir pas essayé, lors des négociations du lac Meech ou ailleurs, de faire abolir la clause « nonobstant ».

« Par une résolution qui aurait pu être adoptée très rapidement par la Chambre des communes, j'ai donné au premier ministre l'opportunité de se débarrasser de la clause « nonobstant » au niveau fédéral. S'il est aussi favorable aux droits linguistiques des minorités qu'il ne le dit, cela serait un moyen d'y arriver et d'éliminer une partie de la Constitution qu'il n'aime pas », déclarait M. Turner, hier matin.

La résolution qu'il a présentée ne pourra maintenant être débattue que si elle est choisie au hasard parmi la

centaine de motions déposées par les simples députés, ce qui ne lui donne que bien peu de chances de revenir devant les députés.

◆ Mohawks

nette.

« Il a pris peur et a mis en marche sa voiture, mais il aurait heurté légèrement le type à la baïonnette », racontait le directeur de la police de Châteauguay, Pierre Bourgeois.

Les deux véhicules des *Warriors* ont alors pris en chasse celui du jeune homme, et un témoin a rapporté avoir entendu un coup de feu, dit le directeur. Le jeune homme affirme que pendant la poursuite, son véhicule a été frappé volontairement par une des voitures qui l'ont pris en chasse.

Les Mohawks ont pour leur part porté plainte aux policiers de la réserve, les *Peacekeepers*, pour délit de fuite. Peter Diome, porte-parole des *Warriors*, réplique que le jeune homme a voulu tuer un des leurs en le heurtant avec sa voiture. « Il venait de dépasser un autobus plein d'enfants, et le conducteur de l'autobus a failli perdre le contrôle », dit-il.

Pierre Bourgeois laisse aux *Peacekeepers* le soin de tirer l'affaire et au clair et insiste sur les excellentes relations qu'il entretient avec les policiers autochtones et le Conseil de bande. Mais il s'inquiète des tensions qui se sont installées sur la réserve depuis la descente de la GRC.

En février, deux de ses policiers, qui poursuivaient un conducteur ayant commis une infraction à Châteauguay, ont été interceptés par les *Warriors*, dont un était armé. En mars, ce sont des policiers de la CUM qui ont été reconduits à l'extérieur de la réserve par des *Warriors* armés. « Est-ce qu'il faut attendre qu'il arrive quelque chose de majeur ? », demande Pierre Bourgeois.

« Le Conseil de bande essaie de capitaliser sur ça », réplique Peter Diome. C'est une question de pouvoir.

Le Conseil de bande, dit-il, sent ce pouvoir lui échapper au profit de la Confédération des six nations, cette institution traditionnelle qui chapeaute les *Warriors*. Il est du devoir des Mohawks, ajoute M. Diome, de protéger la réserve, et les patrouilles constituées à cette fin oeuvrent jour et nuit. « Et nous gardons le contrôle sur nos hommes », dit M. Diome.

Les *Warriors* ont pris les choses en main là où le Conseil a abdicqué, affirme-t-il encore. Ainsi en est-il du problème de la drogue. Fin février, ils ont visité une vingtaine de Mohawks soupçonnés de vendre de la drogue et les ont avisés de mettre fin à leurs activités. Aujourd'hui, ils publient une nouvelle mise en garde dans les quotidiens montréalais. Dimanche dernier, ils expulsaient deux présumés trafiquants à vie.

Hier, une femme expulsée dimanche a néanmoins pris le risque de regagner la réserve. Une vingtaine de voitures de *Warriors* l'ont accueillie. Les journalistes présents ont été invités à quitter la réserve. Le grand chef du Conseil, Joe Norton, est revenu d'Ottawa pour calmer les esprits, et a convaincu la femme de repartir. Elle a acquisé vers 19 h 45, et quitté sous une forte escorte de *Warriors*.

Les *Warriors*, affirme M. Diome, ont l'appui des gens de Kahnawake. Le directeur des *Peacekeepers*, qui répond du Conseil, a même assisté à la réunion qui a donné lieu au bannissement. « Manque de jugement », pense le chef Jacobs.

Le Conseil, dit ce dernier, veut lui aussi livrer bataille aux vendeurs de drogue, mais souhaite que les traditionalistes agissent en collaboration avec les chefs.

« Les *Warriors* ne sont qu'une faction », dit-il. Ses porte-parole, affirme M. Jacobs, répondent d'une instance supérieure de la Confédération, le « Clan des mères ». « Nous devons nous adresser directement au Clan », dit-il.

« Mais nous avons espoir. Tout le monde doit s'unir pour trouver une réponse ».

◆ Université

leurs 146 heures par semaine à la recherche et l'Ontarien y donne 14,2 heures. Enfin, l'administration prend 8,1 des 45 heures du Québécois contre 7,4 de l'Ontarien.

Ce rapport, dont LE DEVOIR a pris connaissance hier, est conjointement rendu public aujourd'hui à Québec par le ministre de l'Enseignement supérieur, M. Claude Ryan, et par le président du groupe de travail, M. André Archambault de l'Université de Montréal. M. Ryan a créé ce groupe de travail en 1987 à la suite d'interrogations surgies dans le sillage des travaux de la commission parlementaire de l'automne 1986 sur le financement universitaire.

Formé de huit membres et de deux observateurs, le groupe de travail n'a pas jugé bon de présenter de recommandations même si son mandat le lui permettait. Il s'en est tenu largement à des constats suivis d'éléments de réflexion sur la gestion de la tâche du professeur.

Au Québec, précise le rapport, 62 % des professeurs doivent, selon les normes prévues par les conventions ou autrement (75 % sont syndiqués), dispenser deux cours de 45 heures ou moins par session tandis qu'en Ontario, leurs collègues doivent en donner 2,5 ou plus. Seulement 16 % des professeurs ont trois cours ou plus au Québec, contre 35 % en Ontario.

Si telle est la norme, la pratique est différente puisque, indique le rapport, chaque professeur québécois dispense en moyenne 2,3 cours par session contre 2,6 en Ontario, soit une différence de 13 %.

La charge totale des universitaires est faite généralement de quatre éléments : l'enseignement, la recherche, la participation à la gestion et les services à la collectivité.

Le groupe de travail a puisé une partie importante de ces données dans une enquête menée par le professeur J. L. Lennards, de York University, sur la profession d'universitaire au Canada.

Le rapport indique par ailleurs qu'en 1996, les 7,987 professeurs du Québec avaient en moyenne 45 ans, détenaient un doctorat dans 66 % des cas et gagnaient en moyenne \$ 48,417. De plus, 43 % avaient un revenu d'appoint allant jusqu'à 10 % de leur salaire de base.

Le groupe observe encore que le Québec a connu à tous les cycles d'études, ces derniers dix ans, « une augmentation de la clientèle nettement supérieure à celle de l'Ontario » si bien que le ratio étudiants-professeur est passé de 12,6 à 18,2 au Québec (soit une augmentation de 44 %) alors qu'il est resté stable en Ontario (14,2 à 14,9).

Pour l'ensemble des universités québécoises, observe-t-on par ailleurs, « tous les indicateurs de performance au plan de la recherche démontrent que les écarts avec l'Ontario se sont amoindris. La performance de l'effectif professoral québécois est de plus en plus comparable à celle de l'effectif ontarien ».

Dans ses réflexions plus générales, le groupe se penche prudemment sur le « problème » de la répartition des tâches entre les professeurs. Le groupe se dit à cet égard d'avis « que des formules plus souples doivent être mises de l'avant et que les établissements et les professeurs qui y travaillent se doivent d'innover sur le plan des ententes qui les lient collectivement. Un juste équilibre entre les composantes de la tâche doit être recherché ».

Il lui apparaît « essentiel » de poursuivre partout la réflexion « sur les moyens d'améliorer la gestion de la tâche ».

◆ Les COFIS

gratuits. Obliger les immigrants à se franciser pour être citoyen du Québec ? Solution naïve, répondent en chœur différents intervenants, qui brandissent d'ailleurs la Charte des droits et libertés à l'encontre de cette obligation.

« Les COFIS devront probablement développer de meilleurs liens avec le milieu de vie, avec les groupes du quartier, avec les CLSC, les organismes communautaires, pour travailler à des projets communs d'intégration », ajoute Pierre Tremblay, directeur du COFI Saint-Charles.

Les COFIS, nés en 1968 à une époque où les scénarios apocalyptiques de *Disparaitre* ne faisaient pas la manchette, s'interrogent actuellement sur leur fonctionnement. « Il n'y a plus de place, les locaux sont bondés, mes collègues des autres COFIS me disent la même chose », lance Pierre Tremblay.

« Il faut moderniser le réseau, trouver des établissements plus spacieux. Plutôt que d'avoir à Montréal cinq COFIS de 20 classes chacun, je préférerais trois COFIS de 40 classes », ajoute Roger Thériault.

Et malgré que les professeurs y soient compétents il n'existe aucun programme commun d'enseignement dans les COFIS. « C'est gênant, ajoute Roger Thériault. Si on me demande quel est le niveau réel de connaissance du français de nos immigrants je ne peux pas répondre. Nous ne possédons aucune méthode globale d'analyse ».

Le ministère travaille donc à finaliser un programme de francisation en deux volets pour l'automne prochain : l'apprentissage de la langue et la connaissance des « comportements économique-politico-culturels du Québec ».

Partielles le 29 mai dans Hull et Papineau Des générales ne sont pas exclues

DES ÉLECTIONS partielles auront lieu le lundi 29 mai dans les comtés de Hull et de Papineau, vacants depuis six mois.

En vertu de la loi, le premier ministre devait déclencher ces élections ces jours-ci. Ce qu'il a fait hier en adoptant un décret ministériel.

Le comté de Hull est vacant depuis le 14 octobre, date de la démission du ministre Gilles Rocheleau; celui de Papineau l'est depuis le 17 octobre, date du départ du député Mark Assad. MM. Rocheleau et Assad ont été candidats aux élections fédérales de novembre, se faisant élire sous la bannière libérale de M. John Turner.

Les candidats des deux principaux partis sont déjà connus dans ces comtés, considérés comme des foyers libéraux. Dans Hull, le candidat libéral est M. Robert Lesage; son adversaire péquiste sera M. Paul-Marcel Lemaire. Dans Papineau, M. Norm MacMillan fait campagne pour le PLQ, tandis que M. Paul-André David se propose de mener une vraie bataille pour le PQ dans un comté qu'il décrit comme un fief libéral.

Les partielles n'excluent pas pour autant de façon définitive la possi-

lité d'élections générales avant la Saint-Jean, soit le 19 juin, la date la plus communément avancée à cet égard.

En effet, la période pendant laquelle un décret d'élections générales peut être pris s'étend d'un minimum de 47 jours à un maximum de 53 jours. Ce qui donne encore trois semaines, soit jusqu'au 3 mai, au premier ministre pour se décider. S'il opte pour la fin du printemps, les élections partielles sont, évidemment, annulées, et le recensement repris dans les deux comtés en cause.

M. Robert Bourassa a dit et répété que son premier choix pour des générales reste l'automne prochain, suivi de ce printemps en deuxième, et du printemps 1990 en troisième choix. Plusieurs opinent encore, ou espèrent, y compris un certain nombre de députés et de ministres, que les conditions sont idéales pour un appel au peuple avant l'été, et que mieux vaudrait en profiter, de crainte que la situation ne se dégrade quelque peu l'automne venu. Il manque une raison ou un prétexte ? Le budget fédéral, en fin de mois, pourrait être la bougie d'allumage.

intègre déjà ces éléments « sociaux ». Le français y est enseigné dans ses applications concrètes : à titre d'exemple pédagogique le professeur peut discuter du logement à Montréal, de l'utilisation du guichet automatique ou des particularités de notre hiver. Mais le ministère travaille maintenant à définir un programme commun de connaissances, qui serait le même dans toutes les classes.

Selon l'ancienne ministre Louise Robic, le budget de francisation du ministère est passé entre 1985 à 1988 de \$ 14,7 millions à \$ 21,4 millions, une hausse de 45 %. Le premier ministre Bourassa ajoutait \$ 7,5 million en janvier dernier, qualifiant l'immigration de « question existentielle » pour le Québec.

Ce montant sera utilisé en grande partie pour accroître encore les services de francisation.

Les premiers cours de français aux immigrants ont été offerts, et ils le sont encore, dans le cadre d'une entente avec le fédéral, qui « achète » des cours au provincial dans le cadre d'un programme de formation de la main-d'œuvre. Les immigrants non admissibles au travail n'en profitent donc pas.

Ce type de cours, c'est le PNFE, « Programme national de formation en établissement ». Financé par Ottawa, le PNFE représentait 95 % du budget des cours de français au ministère de l'Immigration jusqu'en 1987. Depuis cette date, le gouvernement québécois a investi dans de nouveaux cours, sa part s'élevant maintenant à 20 % du total des cours pour 1988/1989.

Depuis trois ans Québec a graduellement créé de nouveaux cours qui répondaient à des besoins autres que l'employabilité — cours de soir, cours à temps partiel, cours coordonnés par des commissions scolaires, par des associations ethniques, etc.

L'augmentation du nombre de cours par Québec répondait à des objectifs politiques d'intégration. « Notre objectif est social. Le fédéral envoyait un message trop ambigu aux immigrants : s'ils savaient assez l'anglais pour travailler ils n'avaient pas besoin de suivre les cours du PNFE ! », lance Micheline Sauriol, responsable pédagogique au COFI Saint-Charles.

Pour l'année prochaine, le ministre veut cependant regrouper toute cette panoplie de cours à temps partiel sous le seul sigle de PQFI, Programme québécois de formation.

De beaux projets. Mais en discutant à bâtons rompus, d'autres responsables de COFIS se voient le coeur : « Nous sommes découragés. La langue devrait être un projet social. Et les Québécois devraient se respecter eux-mêmes dans la défense du français. La priorité des immigrants n'est pas d'apprendre la langue, c'est de se trouver un job. Le véritable problème, c'est le marché du travail ».

◆ Liban

Kouhner, se trouve à Beyrouth depuis mardi et a rencontré une nouvelle fois hier les chefs des deux gouvernements rivaux libanais pour débloquent l'arrivée des navires d'assistance française au Liban.

Le gouvernement Hoss avait refusé mardi l'aide humanitaire française destinée aux régions du pays sous son contrôle « tant que la France ne clarifie pas sa position » sur le Liban.

Cette aide a été acceptée « sans conditions » par le général Aoun qui a toutefois souligné hier qu'il n'en était « pas demandeur ». Dans une déclaration à la presse il a ajouté : « Nous avons un léger reproche » à faire à la France, « celui qui veut aider la victime ne demande pas la permission à son bourreau ».

Le navire-hôpital *La Rance* est ancré depuis hier matin à Larnaca (Chypre), où est également attendu le pétrolier *Penhors*, qui doit approvisionner en fuel la principale centrale du pays, située dans le pays chrétien.

Des centaines d'obus ont touché l'enclave chrétienne, faisant six morts et onze blessés, et Beyrouth-ouest et sa banlieue, contrôlés par l'armée syrienne, où trois civils, dont un enfant de huit ans, ont été tués et 30 autres blessés. Ce sont les plus violents bombardements depuis l'installation, le 5 avril, d'une trêve fragile, après un appel au cessez-le-feu de la Ligue arabe.

SPORTS

PHILADELPHIE 6, MONTRÉAL 3

Les Phillies attendaient Kevin Gross

Victime d'une simple entorse, Tim Wallach pourrait revenir au jeu demain

Richard Milo
de la Presse Canadienne

PHILADELPHIE — Il était temps que les Expos partent de Philadelphie. Ils ont subi trois défaites et failli... perdre Tim Wallach dans la « ville de l'amour fraternel ».

Les Phillies les ont sortis du stade, hier. Ils ont claqué quatre circuits contre Kevin Gross pour l'emporter 6-3.

« Par les temps qui courent, tout leur réussi. Ils ont mieux frappé, mieux lancé mais ce n'est pas une journée totalement perdue. L'attaque a mieux fait (.210 avant le match) et nous avons eu de bonnes nouvelles en ce qui concerne Wallach. »

En quatre manches et un tiers, Gross (1-1) a donné sept coups sûrs, six points et quatre circuits — un record d'équipe. Il a alloué trois circuits dans la même manche, la troisième.

Don Carman (1-1) a été aidé par Steve Bedrosian pour remporter la victoire. À la septième, Bedrosian a retiré Andres Galarraga au bâton, avec les trois remplis, après lui avoir lancé deux balles d'affilée.

Son exploit a soulevé la foule. Les 15,461 personnes ont crié aussi fort

qu'à la troisième quand Gross a donné des circuits en solo à Von Hayes, Mike Schmidt et Ron Jones.

Gross, un ex-Phillie, est le troisième lanceur dans l'histoire des Expos à donner quatre circuits dans un match.

Par ailleurs, les Expos peuvent se remettre en marche... comme Tim Wallach. Il marchait déjà, hier. Il pourrait même jouer à Pittsburgh, demain.

Les radiographies ont démontré qu'il n'a subi aucune fracture au talon. Il s'agit plutôt d'une simple entorse à la cheville gauche.

« Les deux médecins — Larry Couglin et Bob Brodick — n'en reviennent pas de voir comment il récupère vite. Il a commencé à marcher sans ses béquilles. Il a même sauté sur ses... deux jambes », a dit David Dombrowski, tout souriant.

Le directeur général des Expos a appris la nouvelle de la guérison miraculeuse de la bouche du seigneur Ron McClain. Il était au septième ciel.

« D'habitude, il (McClain) m'apprend toujours de mauvaises nouvelles. Quand il m'a dit qu'il n'y avait pas de fracture, j'ai eu le goût de lui sauter au cou. »

Buck Rodgers, lui, a bondi de joie. « Je suis très content et soulagé. A

quel point, je ne peux pas le dire car je n'avais pas de thermomètre et d'écuelle Richter. »

Comme David, Buck craignait le pire. Une fracture aurait tenu Wallach à l'écart du jeu durant deux mois. Le troisième but s'est rendu à Montréal pour subir des tomographies — des radiographies plus approfondies.

« Quand il est parti, je me préparais au pire et je suis soulagé. Il faudra maintenant que je le retienne. »

« Il a un seuil de douleur très élevé. Il a déjà joué avec le gros orteil fracturé. Je sais qu'il va me demander de jouer avant d'être prêt. »

« Je ne veux rien précipiter. Son élan pourrait être affecté. Il est blessé au pied gauche. C'est son pied d'appui. »

En cas de fracture, le gérant aurait fait appel à Hubie Brooks et... Andres Galarraga pour évoluer au troisième but en l'absence de Wallach.

Les deux auraient alterné pour donner la chance à Mike Aldrete de jouer au champ droit ou au premier but.

Galarraga ? Eh oui. Il n'a pas joué au troisième but depuis 1980 dans les ligues d'hiver... ■ Les Expos ont congé aujourd'hui. Aucun exercice n'est prévu à Pitts-

burgh. Cet après-midi, les Pirates reçoivent la visite des Mets et le gérant Buck Rodgers avait l'intention, hier, d'assister au match.

EXPOS	3	PHILLIES	6
	pb p cs pp		pb p cs pp
Raines cg	3 0 1 1	Dernier cc	4 0 0 0
ONixon cc	3 0 0 0	Herr 2b	4 0 1 0
Aldrete cc	0 0 0 0	Hayes 1b	4 2 2 1
Galarraga 1b	4 1 1 1	Schmidt 3b	4 1 2 2
Brooks cd	4 0 1 0	Clemens cg	4 0 2 0
Fitzgibbon 3b	3 0 0 0	RJones cd	3 2 1 1
DGarcia 2b	4 1 2 0	Daulton r	4 1 1 2
Santoven r	2 1 0 0	Jeltz oc	2 0 1 0
Owen oc	2 0 0 0	Carman l	2 0 0 0
Holman l	0 0 0 0	MMaddux l	0 0 0 0
WJohnson fs	1 0 1 1	Bedrosian l	0 0 0 0
GMorris l	0 0 0 0		
DMantz fs	1 0 0 0		
KGross l	1 0 0 0		
Mudler oc	1 0 1 0		
Foley oc	2 0 0 0		
Totaux	31 3 7 3	Totaux	31 6 10 6

Montréal 000 100 200—3
Philadelphie 023 010 000—6
Dj — Montréal 2, Philadelphie 2, LSB — Montréal 7, Philadelphie 4, 2B — Herr, Schmidt, Jeltz, DGarcia, 3B — Hayes, HR — Daulton (3), Hayes (4), Schmidt (3), RJones (2), Galarraga (1), S — Carman.

Montréal	ML	CS	P	PM	BB	RB
KGross LP, 1-1	4-1-3	7	6	6	2	6
Holman	1-2-3	2	0	0	0	1
GeHarris	2	1	0	0	0	2
Philadelphie						
Carman LG, 1-0	6-1-3	4	3	3	3	3
MMaddux	1-3	1	0	0	0	1
Bedrosian PS, 1	2-1-3	2	0	0	0	2

Atteint — Aldrete par MMaddux.
D — 2 h 41. A — 15,461.

Burns attend des Bruins confiants

Guy Robillard
de la Presse Canadienne

PAT BURNS était d'humeur à faire son innocent hier lorsqu'interrogé sur le sujet des Bruins de Boston.

« Ce sont mes premières séries dans la Ligue nationale », a-t-il répondu à ceux qui l'interrogeaient sur la vieille rivalité avec les Bruins et sur l'esprit de revanche qui pourrait animer le Canadien après avoir été éliminé l'an dernier face à ces mêmes adversaires, qu'ils avaient dominés pendant 18 séries consécutives.

L'entraîneur du Canadien semble prétendre que l'avantage psychologique appartiendra aux Bruins.

« Ils savent qu'ils peuvent nous battre et ils vont se sentir confiants », dit-il.

L'entraîneur était satisfait de connaître son adversaire aussi tôt.

Le Canadien est demeuré invaincu (7-0-1) face aux Bruins cette saison, mais Burns se fait fort de signaler que le résultat de la série Boston-Buffalo « est sûrement le meilleur exemple que

la saison régulière ne veut rien dire », et que « les séries, c'est autre chose ». Les Sabres aussi n'avaient pas perdu en huit matches face aux Bruins.

En résumé, Burns décrit ses futurs adversaires comme « une équipe de travailleurs et de bons plombiers, qui peut compter sur Raymond Bourque et deux excellents gardiens ». S'il avait été plus d'humeur à jaser, il aurait sans doute pris le temps de vanter aussi Cam Neely par exemple.

Burns l'avait déjà dit, et les faits ont semblé lui donner raison : l'absence de Ken Linseman ne lui paraît pas si catastrophique.

« Ce n'est pas un marqueur de 50 buts, a-t-il rappelé. C'est un travailleur et ils en ont d'autres. Ils semblent toujours trouver un gars qui dérange : l'an passé, c'était Moe Lemay, et cette année, ils ont Randy Burridge. » Sauf que ce dernier est aussi un excellent joueur de hockey, qui a totalisé 31 buts en saison régulière et qui en a ajouté trois en cinq matches contre les Sabres, soit deux de moins que Neely et le même nombre que la recrue Craig Janney.

LOS ANGELES ET EDMONTON

Les Oilers ont été indisciplinés

LOS ANGELES (CP) — Les Oilers d'Edmonton ont fait preuve de beaucoup de discipline pour remporter trois victoires face aux Kings de Los Angeles dans leur série demi-finale de la division Smythe. Ils en ont toutefois manqué mardi lorsqu'ils n'ont pu éliminer leurs rivaux, forçant ainsi la présentation d'un sixième match, ce soir, à Edmonton, où les Oilers sont invaincus à leurs 14 derniers matches éliminatoires.

Les Oilers ont écopé de plusieurs pénalités mardi, ce qui a permis aux Kings de marquer deux fois en avantage numérique

et de finalement l'emporter 4-2 grâce à une solide performance du gardien Kelly Hrudey.

« Nous avons écopé de plusieurs pénalités inutiles, a déclaré, déçu, l'entraîneur des Oilers, Glen Sather. Nous avons été pénalisés pour avoir répliqué et toutes ces punitions nous ont coûté très cher. On ne peut jouer à court d'un homme pendant 10 minutes contre une aussi bonne équipe sans en payer le prix », a-t-il ajouté.

Chris Kontos, avec son sixième but des séries, et Bernie Nicholls, ont marqué lors de jeux de puissance pour donner aux Kings une

avance de 2-0 après 25 minutes de jeu.

Puis les Kings ont profité de bonds favorables, du brio de Kelly Hrudey et d'un bel effort collectif pour neutraliser la redoutable offensive des champions de la coupe Stanley.

« Ils (Oilers) ont appliqué une très forte pression dans les sept ou huit dernières minutes. Lorsqu'ils maintiennent un échec-avant aussi soutenu, ils sont très difficiles à arrêter », a déclaré Wayne Gretzky qui a lui-même inscrit le quatrième but des Kings en plus de fournir deux passes.

CALGARY ET VANCOUVER

Suter et Murzyn sont blessés

CALGARY (CP) — Les Flames de Calgary ne sont plus qu'à une victoire d'une participation à la finale de la division Smythe et ils tenteront d'éliminer dès ce soir les Canucks de Vancouver dans le sixième match de la série. Les Flames seront toutefois privés des services des défenseurs Gary Suter et Dana Murzyn qui ont été blessés mardi soir dans la victoire de 4-0 du Calgary.

Suter a été conduit à l'hôpital après la première période, souffrant d'une fracture de la mâchoire. L'excellent défenseur des Flames pourrait être perdu pour le reste des séries. Quant à Murzyn, il a été blessé à un genou en troisième période. Son état sera évalué quotidiennement.

« On ne peut remplacer deux joueurs de cette qualité », a déclaré l'entraîneur des Flames, Terry Crisp. Ce-ci rappelleront vraisemblablement Ken Sabourin ou Brian Glynn de leur filiale de Salt Lake City de la Ligue internationale.

Crisp peut se réjouir par ailleurs de la performance de ses joueurs qui ont fait preuve de plus de discipline. Mike Vernon a pu ainsi enregistrer son deuxième jeu blanc des séries, lui qui n'avait pas réussi l'exploit malgré 37 victoires cette saison.

« Les gars jouent du bon hockey. Parfois, il nous arrive d'abandonner notre plan de match. Mais ce soir, chaque joueur était à son mieux. Quand cela se produit, nous jouons

très bien défensivement », a expliqué le gardien des Flames qui n'a fait face qu'à 18 lancers.

Hier, l'entraîneur des Canucks, Bob McCammon, en marge de la préparation de son équipe pour le sixième match de la série, a accusé le directeur général des Flames, Cliff Fletcher, d'influencer les officiels tout juste avant la tenue du cinquième match.

« Les Flames sont une des équipes les plus robustes du circuit. Ils ont d'ailleurs enregistré le deuxième plus fort total de pénalités, avance McCammon. Fletcher tente de nous faire mal paraître auprès des officiels. »

L'ange noir du ring n'est plus

Sugar Ray Robinson meurt à l'âge de 68 ans

CULVER CITY, États-Unis (AFP) — Sugar Ray Robinson, considéré comme l'un des plus grands boxeurs de l'histoire, s'est éteint hier à l'âge de 68 ans au centre médical Brotman à Culver City (Californie).

« Il semble qu'il s'agisse d'une mort naturelle », a déclaré le porte-parole du médecin légiste, M. Bob Dambacher, ajoutant que, pour l'instant, il n'était pas question d'autopsie. Selon certaines rumeurs, Robinson souffrait depuis plusieurs années de la maladie d'Alzheimer.

Robinson, né Walker Smith à Detroit (Michigan) le 3 mai 1920, a dominé la boxe mondiale dans les années 50, conciliant vitesse, puissance et précision. Débutant chez les professionnels en 1940, il a disputé pas moins de 202 combats jusqu'en 1965, enregistrant 175 victoires pour 19 défaites et six nuls et deux « non contestés » (pas de décision).

Sa première conquête mondiale avait été le titre vacant des poids welters le 20 décembre 1946 grâce à une victoire en 15 reprises sur son compatriote Tommy Bell.

Mais c'est chez les moyens que Robinson devait régner de février 1951 (victoire sur Jake La Motta) à 1958, pour être qualifié par les spécialistes de meilleur boxeur de tous les temps toutes catégories confondues.

Trois faits importants vont marquer ce règne. Après une victoire expéditive (KO, 3e) sur Rocky Graziano en avril 1952, il subit un échec en juin de la même année en tentant le pari de conquérir la couronne des mi-lourds, battu par Joe Maxim à la 14e reprise.

Puis, durant la retraite qui suivit cette défaite, Robinson échoue tant dans une carrière de danseur que dans les affaires. De retour sur le

ring en novembre 54, pressé par des besoins financiers, il réussit l'exploit de reconquérir son bien grâce à une victoire expéditive (KO, 2e) sur Carl « Bobo » Olson le 9 décembre 1955 à Chicago.

« L'ange noir du ring » (surnom de Robinson) reste au sommet jusqu'en 1960 où il perd son titre face à Paul Pender et échoue ensuite dans le match-revanche, tout comme face à Gene Fullmer qu'il avait tenu en échec la première fois.

C'est alors le début de la fin pour le champion qui enregistre 13 des 19 défaites dans les cinq dernières années de sa carrière, dont la dernière le 10 novembre 1965 face à Joey Archer.

Un mois plus tard, Robinson raccroche définitivement ses gants qui avaient fait 175 victoires dont 110 avant la limite. Un palmarès qui lui offrait directement une place au Temple de la renommée de la boxe en 1967.

« Il va tous nous manquer, a déclaré Archie Moore, ancien champion du monde des mi-lourds, un ami de Robinson depuis 50 ans. « Je ne connais personne ayant été aussi bon que Sugar Ray dans sa façon de combattre. »

« Sugar Ray tout comme Joe Louis ont ouvert la voie aux autres boxeurs », a déclaré pour sa part Larry Holmes, ancien champion du monde des lourds. « C'était le plus grand boxer que j'ai connu, Sugar Ray Leonard lui a emprunté son surnom, lui et Robinson sont du même genre, n'hésitant pas à boxer contre des plus lourds qu'eux. »

DETROIT ET CHICAGO

Yzerman craintif

DETROIT (AP) — Le capitaine des Red Wings de Detroit Steve Yzerman prétend qu'il ne veut pas de la coupe Stanley. Le simple désir de vaincre pour que son équipe arrive à éliminer les Blackhawks de Chicago. Il ajoute cependant que ça... aiderait.

Les Blackhawks, malgré la victoire convaincante des Red Wings au compte de 6-4 mardi soir, dominent la série demi-finale de la section Norris 3-2. Le prochain match est prévu ce soir à Chicago.

Et c'est ce qui inquiète Yzerman... En huit matches en saison régulière, les Blackhawks ont conservé une fiche de 4-2-2 contre Detroit. Plus important encore, la fiche des Red Wings dans la Ville des Vents a été de 0-2-2.

« On ne put pas dire que tout est correct », laisse tomber Yzerman, qui a enfilé son cinquième but des séries à la 52e seconde de jeu, mardi. « Ce sera difficile, mais le désir est là et nous voulons vraiment gagner. »

L'entraîneur des Blackhawks Mike Keenan demeure confiant que son équipe va enlever la série.

WASHINGTON ET PHILADELPHIE

On ne parle que de l'exploit de Hextall

LANDOVER, Maryland (AP) — Ron Hextall fait l'envie de la plupart des gardiens de la Ligue nationale depuis mardi soir.

Il est devenu le premier gardien de but de l'histoire de la LNH à marquer un but en séries de la coupe Stanley. De plus, le gardien a réussi l'exploit en désavantage numérique.

« Je pensais au but », a dit Hextall en parlant de son geste historique. Les Flyers ont remporté le match 8-5 pour prendre une avance de 3-2 sur Washington dans la série demi-finale de la section Patrick.

« J'ai remarqué que Peeters (Pete, le gardien des Capitals) était à mi-chemin entre son but et le banc de Washington, a précisé Hextall. Nous étions en désavantage numérique alors je ne pouvais pas commettre de dégagement illégal... J'ignore combien de fois cela va m'arriver en carrière, mais c'est vraiment toute une sensation. »

Les Capitals, qui tiraient de l'arrière 7-5, ont choisi de retirer Peeters alors qu'il restait un peu moins d'une minute et demie à jouer. Le geste leur permettait de bénéficier de l'avantage de deux hommes.

Hextall s'est emparé de la rondelle

près de son filet et il a décoché un solide et haut lancer qui a parcouru plus de 120 pieds avant de glisser juste dans le fond du filet des Capitals.

« Le tir se dirigeait six ou sept pieds à l'extérieur du filet, a commenté le défenseur des Flyers Mark Howe. Mais la glace était couverte de neige et la rondelle a dévié dans le filet. »

Hextall a marqué son premier but en carrière le 8 décembre 1987, contre les Bruins de Boston.

« Je ne pratique ce genre de jeu, c'est à dire marquer, a précisé Hextall. Mais je pratique mon lancer. »

Tim Kerr, le meilleur marqueur des Flyers, affirme qu'il ne sent pas menacé par les exploits de Hextall.

« Il peut marquer autant de buts qu'il veut, a badiné Kerr. Mais, je vous dis, j'ai rarement vu un lancer aussi long et aussi précis. »

Le but de Hextall n'a cependant pas fait l'unanimité.

« Je me balance royalement qu'il ait marqué ou non, a déclaré l'entraîneur des Capitals Bryan Murray. Si j'avais seulement à m'inquiéter des performances offensives de Ron Hextall, je ne serais pas inquiet du tout. »

BASEBALL

Ligue nationale

Mardi

Chicago 5, St. Louis 4
Pittsburgh 4, New York 3
Philadelphie 6, Montréal 2
Houston 5, Cincinnati 3
San Diego 3, Atlanta 2
S. Francisco 8, L. Angeles 3

Hier

Cincinnati 3, Houston 1
Chicago 3, St. Louis 2
Philadelphie 6, Montréal 3
Atlanta à San Diego
L. Angeles à S. Francisco

Aujourd'hui

New York, Darling (0-1) à Pittsburgh, Smiley (0-1), 13 h 35

Houston, Clancy (1-0) à Los Angeles, Belcher (0-1), 16 h 05

Atlanta, Lilliquist (0-0) à San Diego, Terrell (0-1), 16 h 05

Ligue américaine

Mardi

Minnesota 14, Detroit 0
Toronto 11, New York 6
Kansas City 6, Baltimore 5
Californie 7, Oakland 1
Chicago 8, Seattle 6

Hier

Cleveland 10, Boston 6
Texas 8, Milwaukee 1
New York 5, Toronto 3
Minnesota à Detroit, remis

Baltimore à Kansas City
Oakland en Californie
Chicago à Seattle

Aujourd'hui

Cleveland, Yett (1-0) à Boston, Clemens (0-0), 13 h 05

Minnesota, Rawley (1-0) à Detroit, Robinson (0-0), 13 h 35

Oakland, Moore (0-1) en Californie, Abbott (0-1), 16 h 05

Texas, Witt (0-0) à Milwaukee, August (1-1), 19 h

ring en novembre 54, pressé par des besoins financiers, il réussit l'exploit de reconquérir son bien grâce à une victoire expéditive (KO, 2e) sur Carl « Bobo » Olson le 9 décembre 1955 à Chicago.

« L'ange noir du ring » (surnom de Robinson) reste au sommet jusqu'en 1960 où il perd son titre face à Paul Pender et échoue ensuite dans le match-revanche, tout comme face à Gene Fullmer qu'il avait tenu en échec la première fois.

C'est alors le début de la fin pour le champion qui enregistre 13 des 19 défaites dans les cinq dernières années de sa carrière, dont la dernière le 10 novembre 1965 face à Joey Archer.

Un mois plus tard, Robinson raccroche définitivement ses gants qui avaient fait 175 victoires dont 110 avant la limite. Un palmarès qui lui offrait directement une place au Temple de la renommée de la boxe en 1967.

« Il va tous nous manquer, a déclaré Archie Moore, ancien champion du monde des mi-lourds, un ami de Robinson depuis 50 ans. « Je ne connais personne ayant été aussi bon que Sugar Ray dans sa façon de combattre. »

« Sugar Ray tout comme Joe Louis ont ouvert la voie aux autres boxeurs », a déclaré pour sa part Larry Holmes, ancien champion du monde des lourds. « C'était le plus grand boxer que j'ai connu, Sugar Ray Leonard lui a emprunté son surnom, lui et Robinson sont du même genre, n'hésitant pas à boxer contre des plus lourds qu'eux. »

HOCKEY

Séries éliminatoires

(Séries quatre-de-sept)

Dimanche

Montréal 4, Hartford 3 (P) (Montréal gagne 4-0)

Boston 3, Buffalo 2

Philadelphie 5, Washington 2

Pittsburgh 4, Rangers 3 (Pittsburgh gagne 4-0)

Chicago 3, Detroit 2

Minnesota 5, St. Louis 4

Vancouver 5, Calgary 3 (La série est égale 2-2)

Edmonton 4, Los Angeles 3 (Edmonton mène 3-1)

Mardi

Boston 4, Buffalo 1 (Boston gagne 4-1)

Philadelphie 8, Washington 5 (Philadelphie mène 3-2)

Detroit 6, Chicago 4 (Chicago mène 3-2)

St. Louis 6, Minnesota 1 (St. Louis gagne 4-1)

Calgary 4, Vancouver 0 (Calgary mène 3-2)

Los Angeles 4, Edmonton 2 (Edmonton mène 3-2)

Demain

Washington à Philadelphie
Detroit à Chicago
Calgary à Vancouver
L. Angeles à Edmonton

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	6	2	.750	—
PHILADELPHIE	6	2	.750	—
MONTRÉAL	4	5	.444	2½